

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 21</p> <p>Ont voté : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil dix, le vingt neuf juillet à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt trois juillet, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Catherine STARON, Jean Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Marie-Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Sylvain ARNAUD, Serge MICHAUT, Cécile MATHAUD.</p> <p>Absents : Gérard GRANADOS, Jérôme MONTVAILLIER, Paul REGARE, Sabine BEGASSAT, Gianni DE BERNARDIS, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ,</p> <p>Excusés : Gérard GRANADOS, Jérôme MONTVAILLIER, Paul REGARE, Sabine BEGASSAT, Christine DUSSURGET,</p> <p>Pouvoirs : Jérôme MONTVAILLIER donne pouvoir à Serge FAGES, Paul REGARE donne pouvoir à Elisabeth MESNIER, Sabine BEGASSAT donne pouvoir à Pascale HAUK, Gérard GRANADOS donne pouvoir à Laurent SAINT JALMES, Christine DUSSURGET donne pouvoir à Catherine STARON</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER</p>
--	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2010-050

SEANCE DU 29 JUILLET 2010

OBJET : Etablissement d'un tarif adulte – Restauration scolaire

VU le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose que la Commune de Vourles propose une restauration scolaire au groupe Girard DESARGUES (Ecole du Parc et Maison Forte) dont le montant est fixé par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que le tarif établi ne concerne que les enfants à l'exclusion des professeurs des écoles qui toutefois bénéficient de cette restauration.

